

ITALIE – Interdiction du clonage humain

Par Béatrice BRASSART

Publié le 14/03/2001

Les députés italiens ont ratifié, à une large majorité (385 pour, 3 contre et 13 abstentions), un protocole du Conseil de l'Europe interdisant le clonage d'êtres humains [1]. L'Italie est le sixième pays dont le parlement a ratifié le protocole mis au point en janvier 1998, après l'Espagne, la Géorgie, la Slovénie, la Slovaquie et la Grèce.

[1] AFP, 14 mars 2001